



2014-05-95 01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCEHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Benjamin, ce **12 mai 2014** à 16h30.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Roger Caron

Siège # 2 M. Nelson Poulin

Siège # 3 Mme Nancy Mathieu

Siège # 4 M. Joey Veilleux

Siège # 5 M. Claude Mathieu

Siège # 6 M. Laurier Poulin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Martine Boulet.
Mme France Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis de convocation de cette séance a été donné le 9 mai 2014 et avis personnel a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, la mairesse déclare la séance ouverte, récite la prière d'usage et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU unanimement de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE

2014-05-96 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**
- **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- **03 - PROBATION DE L'EMPLOYÉ PASCAL VACHON**
- **04 - LOCAL POUR BUREAU DE POSTE**
- **05 - VARIA**
- **06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- **07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 12 mai 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

2014-05-97

03 - PROBATION DE L'EMPLOYÉ PASCAL VACHON

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ne sont pas en mesure de conclure à la permanence de l'employé Pascal Vachon en raison des nombreux faits rapportés lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU majoritairement;

QUE la période de probation de l'employé Pascal Vachon soit prolongée de trois (3) mois additionnels, soit jusqu'au 30 août 2014 afin de permettre une meilleure évaluation de son rendement et ce conditionnellement à l'acceptation de cette prolongation par la partie syndicale. Il est convenu que si cette prolongation est refusée par la partie syndicale, l'employé Pascal Vachon sera remercié de ses services et son emploi prendra fin le 31 mai 2014.

ADOPTÉE

04 - LOCAL POUR BUREAU DE POSTE

Le conseiller Claude Mathieu explique la situation du bureau de poste qui est très précaire suite à la prise de retraite de la maîtresse de poste et fait un suivi des interventions faites dans ce dossier auprès du bureau de Maxime Bernier et des procédures à suivre avec Postes Canada. France Veilleux explique les démarches faites par Mme Dany Cloutier qui a obtenu le poste et ses recherches pour se trouver un local. La seule solution trouvée par Mme Cloutier serait de louer un espace dans la salle municipale ce qui nécessiterait de construire un local sur la tribune avec accès par l'entrée des handicapés. Un estimé est remis à chacun des membres du conseil.

Après délibérations, les membres du conseil rejettent la possibilité de faire un local à cet endroit en raison de l'espace trop restreint et considérant que la salle est déjà trop petite pour nos besoins. Les propriétaires de l'épicerie ont manifesté un intérêt à fournir un comptoir postal dans leur commerce ce qui assurerait un meilleur service quant aux heures d'ouverture pour la population. Les membres du conseil décident donc d'attendre au 28 mai (date à partir de laquelle nous pourrions rencontrer Postes Canada) et de faire toutes les pressions nécessaires afin que les services postaux soient maintenus dans notre municipalité et ce à des heures accessibles à tous.

05 - VARIA

- Mâts de drapeaux (vérifier chez Cosco)
- Signalisation (à commander)
- Cendre dans fossés (sensibilisation et surveillance à faire)

- Tapis caoutchouc entrée édifice (à commander)

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2014-05-98

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron;
ET RÉSOLU unanimement:

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 20h05.

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Veilleux,
Mairesse

France
Directrice générale & sec.-tré.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet, Mairesse